

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION URBANISME du 06/11/2014

Présents: Jérôme, Richard, Gilbert, Christian, Isa B et Pascale
avec le concours de Sébastien

PLU:

- l'appel à concurrence pour le maître d'oeuvre a été fait le 17/10/2014
 - Les parutions les 21 et 24/10
 - l'ouverture des plis possible dès le 24/11/2014 à 17h
 - nous fixons la réunion le 26/11 à 14h en présence de la DDTM, Conseil Général, du CAUE et du Parc (?) sous réserve que la date soit acceptée par la DDTM.
 - Dossiers expédiés à :
 - Biotop - Mèze
 - G2C - Venelles (13)
 - Gaxieu - Ales
 - Bbass - Castries
 - Chibaudel Florence (intervenue sur Roquedur)
 - en attente de contact:
 - Urbanis - Mme Snibre que nous avons rencontrée
 - Arcadis - Sauve
 - Synergies Mr Clauzon - St Ambroix (indiqué par DDTM)
 - Lacroze - Pujaut (30)
 - des remarques: nous n'avons pas indiqué de délais prévisionnels du déroulement du PLU
 - le Porter à connaissance (diagnostic, PPRI, etc..) mettra pas moins de 6 mois pour nous parvenir de la DDTM
 - questions:
 - qui fera la grille d'évaluation des offres qui permettra de les comparer? La DDTM, le CglGard ? avec le comité de pilotage?
pour rappel, il est constitué de: Jérôme, Manu, Isa B, Richard, Christian, Ghislain, Bernard, Gilbert, Pascale
 - si nous ne sommes pas satisfaits des offres?! un report est possible
 - Sur le préambule: il est adopté tel quel malgré quelques "ouvertures" à apporter avec notre futur maître d'oeuvre
 - Sur le CAUE: un CR a été envoyé indiquant les dates de venue de Mme Llanta et les actions qu'elle menera avec notre équipe. Lors des conseils d'école, les enseignants seront informés de leur possible implication dans ce "Regards sur le village"
 - Sur les Bâtiments de France: une demande de classement a été faite par le pétitionnaire (propriétaires Famille Declercq) pour le Domaine de Tarteron et a été reçue.
- Sur un périmètre de 500m, qui peut évoluer, les permis seront soumis à

approbation des BF mais pas de réglementation précise, au coup par coup.

Le bon côté étant l'intégration des constructions, modifications dans le paysage, le moins, la lenteur et le manque d'information préalable.

- Sur l'instruction des Permis de construire:

fin de l'instruction DDTM programmée en juillet 2015 mais dès fev/mars la DDTM du Vigan ne sera plus opérationnelle (départ en retraite)

A la réu du 25/11 de la ComCom, Isa rouvrira le débat pour qu'un service technique mutualisé pour l'instruction des permis soit mis en place. En attente nos services feront de leur mieux avec le concours d'élus si besoin.

STEP :

Dernièrement Richard a adressé un plan de la future implantation et une étude sur le dimensionnement de la STEP

- Sur le dimensionnement, la réglementation tient compte des eaux usées, eaux claires et eaux de pluie.

Il ne doit pas se produire plus de 20 déversements par an en cas de pluie pour les réseaux unitaires. Un débit de référence est calculé à partir des données météo, ou sur les débits en entrée de step, moyennés sur 5 ans minimum

En première approximation, cette charge hydraulique serai d'environ 300/350 m3 par jour ce qui conduirai à une surcapacité de la station mais la règlementation autorise la prise en compte des améliorations sur le réseau à 10 ans. Il est donc indispensable de produire un échancier des travaux d'ici 2025 pour réduire cette charge hydraulique élevée afin de rejoindre l'objectif de 250 m3/jour estimé par le B.E.

Notre problématique est en prorité les eaux claires parasites qui se déversent à la STP venant des sources, source Cap de ville, la Coste, mais aussi les eaux venant des vieilles parties en bâti et les eaux des toitures à déconnecter.

- Sur le plan de la future STEP, les tambours accolés aux biodisques sont des filtres permettant de réduire la surface des lits de roseaux

réflexion: 4 lits seraient suffisants + 2 lits en perspective d'une augmentation de charge hydraulique en rapport avec la population par ex. Devons-nous dès à présent partir avec 4+2 avec subventions à la clé ou bien sur 4 avec la possibilité, dans x années, d'augmenter cette surface? A voir avec le chiffrage du nouveau projet et nos capacités de financement.